

Publié le 21 mai 2025

## **Cyrille Gourmelon (VALOREM) : « En matière d'EnR, nous sommes sur une accélération »**

Partenaire de la FedEpl, VALOREM est une entreprise pionnière en matière d'énergies renouvelables. « Le groupe maîtrise toute la chaîne de compétences pour le développement de projets et la production d'électricité : solaire photovoltaïque, éolien terrestre et offshore, hydroélectricité, stockage batterie et hydrogène vert », peut-on lire sur son site. Présent en France, Finlande, Grèce, Pologne, Suède et Roumanie, le groupe dispose d'un portefeuille de 6,3 GW de projets en développement. Entretien avec Cyrille Gourmelon, responsable Business Développement France, chargé du management des services foncier, des nouveaux projets, de la commercialisation de l'électricité et du financement participatif. A ses yeux, le partenariat avec la FedEpl « relève de la complémentarité ».



### **Quelle est la stratégie de votre entité s'agissant du développement de l'activité de production d'énergies renouvelables ?**

Nous sommes des producteurs d'EnR et nous présentons la spécificité d'être présents en amont et en aval : prospection, développement, construction, exploitation des parcs et production d'électricité. A travers nos différents métiers et expertises, la présence du Groupe **VALOREM** s'inscrit donc dans la durée, au plus proche des territoires et sur l'ensemble du cycle de vie des énergies renouvelables. Nos projets s'étalent sur un minimum de 35 ans : minimum de 5 ans consacrés aux études, 30 ans à l'exploitation du site. Les installations sont ensuite démantelées et/ou renouvelées, c'est le repowering, comme on l'indique dans le jargon. Cet été, nous lançons notre premier renouvellement d'un parc éolien, à Arfons, dans l'Aube. Les nouvelles éoliennes, dont la longueur des pales est augmentée de 4 m seulement, produiront plus de 40% d'électricité supplémentaire.

### **Quels sont les principaux leviers pour accélérer la production d'énergies renouvelables dans les territoires dans les prochaines années ?**

Nous sommes clairement sur une accélération. Ça fait une quinzaine d'années que les Sem ont fait leur apparition dans les projets d'énergies renouvelables et que VALOREM œuvre de concert avec elles. Il nous paraissait donc naturel de travailler en étroite collaboration avec la Fédération des Epl. Depuis 4 ans environ, l'accélération est encore plus prononcée. Aujourd'hui, la plupart des départements s'appuient sur le levier d'une Sem dédiée à l'énergie pour accompagner et développer les énergies renouvelables sur leur territoire. L'éolien traverse toujours une crise d'image, c'est moins le cas du photovoltaïque. VALOREM organise régulièrement des portes ouvertes sur ses parcs, permettant aux élus qui accueillent des parcs éoliens de partager leurs retours d'expérience et de déconstruire certaines idées reçues !

### **Le 21 mai, vous avez annoncé une information importante. De quoi s'agit-il ?**

VALOREM est lauréat, aux côtés de la [SEM EnR 44](#), du premier contrat d'achat direct d'énergies renouvelables public en France, signé avec Nantes Métropole et Territoire d'énergie Loire-Atlantique. VALOREM a remporté le lot Eolien, pour notre parc éolien implanté sur la commune de Rouans. Ce modèle inédit d'achat public a été rendu possible avec l'adoption de la Loi APER de mars 2023 : les CADER (ou PPA) permettent à une collectivité d'acheter directement de l'électricité à un producteur d'énergies renouvelables, en dehors des circuits classiques, et sur une longue durée allant de 15 à 25 ans. Ce mécanisme assure à la fois souplesse, sécurité d'approvisionnement et optimisation économique, tout en maintenant la priorité donnée à une énergie verte et durable. Nous sommes très fiers de cette réussite qui illustre notre volonté constante d'innover avec les territoires et nous remercions les élus pour leur confiance.

### **Vous avez opté pour différentes configurations de coopération avec des collectivités locales sur des projets de production d'énergies renouvelables ; en quoi s'associer avec ces acteurs des territoires est-il important pour vous ?**

La loi APER accorde une place centrale à la planification territoriale des énergies renouvelables en demandant aux collectivités d'identifier leurs propres zones d'accélération, définies en accord avec leur vision du développement local. Elles disposent ainsi d'un cadre clair afin de répondre aux objectifs fixés par la loi. Ce rôle central des collectivités est une approche portée par VALOREM depuis ses débuts, d'ancrage local et de projets coconstruits avec les acteurs locaux. En tant qu'entreprise à mission, notre ambition est d'être au cœur des territoires, de construire des projets adaptés à leurs besoins et de maximiser les bienfaits économiques et environnementaux de nos installations.

### **Quel regard portez-vous sur le développement de l'économie mixte dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et comment y êtes-vous impliqué ?**

Notre action s'inscrit dans une véritable complémentarité avec les collectivités locales et leurs Epl. Nous apportons notre expertise technique, tandis qu'elles disposent d'une connaissance fine de leur territoire. Cette relation est donc naturelle et explique le partenariat que nous avons avec la FedEpl. Depuis nos débuts en 1994, nous travaillons avec de nombreuses Epl sur le territoire national et aussi dans les territoires ultramarins.